



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides soignants et auxiliaires de gériatrie

Question écrite n° 28783

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la possibilité de reconnaissance en diplôme d'Etat du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide soignante et de celui d'auxiliaire de gérontologie. En effet, les personnes qui obtiennent ces certificats suivent une formation très complète et elles exercent leur métier avec beaucoup de professionnalisme. Aussi, elles souhaiteraient que leur expérience soit reconnue et leur profession revalorisée. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage cette mesure qui est très attendue par les personnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28783

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8913